



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Pierre LAMBOROT
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Michel ROTGER	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Rémi DELATTE	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : DEPLACEMENTS

**Définition des dessertes de la LGV Rhin-Rhône - Branche Est - Schéma des dessertes -
Contribution du Grand Dijon**

Dans le cadre de la future mise en service de la LGV Rhin-Rhône – branche Est (fixée au 11 décembre 2012), une mission pour l'élaboration du schéma de desserte des gares de la branche Est a été confiée par le Ministre à Marie-Line Meaux et Claude Liebermann.

Afin de tenir compte des impératifs techniques de RFF et de la SNCF, le rendu de cette mission est prévu pour fin 2009. La date limite de commande de sillons à RFF est fixée à avril 2010.

Aussi, à la suite du comité de pilotage élargi de la LGV Rhin-Rhône du 7 octobre dernier, il a été demandé aux collectivités et au Grand Dijon d'apporter leurs contributions aux réflexions pour la définition du schéma des dessertes qui sera mis en place à l'ouverture de la 1ère phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône.

En préalable, il convient de rappeler, d'une part l'intérêt que porte le Grand Dijon pour la LGV Rhin-Rhône qui n'a de sens que dans la réalisation complète de ses 3 branches : Est, Ouest et Sud et d'autre part, se féliciter que la LGV Rhin-Rhône figure dans son intégralité dans la loi « Grenelle de l'Environnement » approuvée le 21 octobre dernier.

C'est pourquoi, aux côtés de la Région Bourgogne et des autres collectivités, le Grand Dijon apporte pour sa part, une participation financière significative au projet de la branche Est : 31,4 millions d'€. Alors même, qu'à l'horizon de la mise en service de la branche Est en décembre 2011, le Grand Dijon n'est pas directement concerné par le tracé de l'infrastructure – si ce n'est le raccordement de Perrigny qui évite la gare Dijon-Ville – ou par l'implantation d'une gare nouvelle. La gare TGV Dijon – Porte-Neuve étant prévue à l'horizon de la réalisation de la traversée dijonnaise de la branche Ouest pour laquelle les réservations d'emprises sont d'ores et déjà prises en compte.

Pour ce qui concerne le schéma des dessertes de la branche Est, le Grand Dijon souhaite que soit respecté, au minimum, ce qui est prévu dans les Dossiers de Déclaration d'Utilité Publique (DUP de 2002) et d'Approbation Ministérielle (DAM) de 2004.

Pour la desserte TGV de Dijon, nous avons noté sur les relations définies dans le DAM :

12 relations Est-Ouest, avec pour origine-destination :

- Lille/Mulhouse
- Bruxelles/Bâle
- Paris/Mulhouse
- Paris/Zürich
- Paris/Besançon Auxon et Viotte
- Paris/Besançon Viotte
- Paris/Dôle
- Paris/Neuchâtel
- Paris/Dôle/Lausanne
- Paris/Mouchard/Lausanne
- Paris/Dijon
- Paris/Châlon-sur-Saône

10 relations Nord-Sud, avec pour origine-destination :

- Dijon/Marseille
- Dijon/Monptellier
- Metz/Nancy/Côte d'Azur
- Metz/Nancy/Monptellier
- Stuttgart/Francfort/Strasbourg/Barcelone
- Stuttgart/Francfort/Strasbourg/Côte d'Azur
- Stuttgart/Francfort/Strasbourg/Lyon
- Strasbourg/Toulouse
- Zürich/Bâle/Barcelone

- Zürich/Bâle/Lyon

Pour les principales fréquences quotidiennes dans chaque sens :

Est-Ouest :

- 2 vers Lille dont 1 vers Bruxelles
- 2 vers aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle
- 16 vers Paris
- vers Besançon (?)
- 9 vers Belfort-Montbéliard
- 11 vers Mulhouse
- 3 vers Strasbourg
- 2 vers Francfort
- 4 vers Zürich

Nord-Sud :

- 12 vers Lyon
- 2 vers Toulouse
- 2 vers Barcelone
- 2 vers Perpignan
- 4 vers Montpellier
- 4 vers Marseille
- 3 vers Nice

Le contenu de cette délibération et les attentes qui en découlent, démontrent une fois de plus la volonté et l'attention que porte le Grand Dijon à l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire au coeur de l'agglomération.

Tout est mis en oeuvre, avec RFF et la SNCF, pour l'accueillir dans les meilleures conditions. Si la LGV Rhin-Rhône revêt un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire européen et national, c'est aussi parce qu'elle apportera en termes de services à la population et aux entreprises, une infrastructure déterminante pour l'attractivité et le développement durable de notre capitale régionale pour le 21ème siècle.

Vu l'avis du bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de réaffirmer** l'intérêt de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise pour la grande vitesse ferroviaire et son arrivée au plus tôt au coeur de la Capitale Régionale, pour le projet de la LGV Rhin-Rhône qui n'a de sens que par rapport à la réalisation complète de l'ensemble de ses trois branches (Est, Ouest et Sud),
- **de demander**, que soit complété avec les souhaits ci-dessous les dessertes prévues dans le Dossier d'Approbation Ministérielles (DAM) de 2004, afin de :
 - disposer de 4 allers et retours directs vers Strasbourg,
 - amplifier les relations internationales notamment avec la Suisse (Berne à restituer dans le prolongement de Neuchâtel,...) et l'Allemagne (Fribourg dans le prolongement de Mulhouse,...),
 - disposer d'une relation directe avec les aéroports de Lyon – Saint-Exupéry bénéficiant de dessertes efficaces,
 - étudier un cadencement horaire lisible en direction de Paris,
 - préciser la fréquence des dessertes TGV entre Dijon et Besançon, ce qui n'apparaît pas clairement dans le dossier comme pour d'autres liaisons courtes au sein du réseau métropolitain,
 - préciser les fréquences avec le Nord : Metz/Nancy et que soit étudié un arrêt dans le cadre d'une relation directe vers le Luxembourg,

- **d'intégrer** à ces dessertes les réflexions engagées par la Métropole Rhin-Rhône, sur l'attractivité et la compétitivité de ses agglomérations et notamment en matière de desserte ferroviaire avec « l'objectif de la demi-journée » pour effectuer dans ce laps de temps un aller-retour pour une réunion de travail entre deux villes de la Métropole,
- **de rappeler** que les connexions TGV-TER doivent permettre le maximum de complémentarités entre les déplacements inter-urbains et péri-urbains,
- **de rappeler** la participation du Grand Dijon au nouveau Pôle d'Echanges Multimodal de la gare Dijon-Ville sous maîtrise d'ouvrage SNCF et l'engagement prochain des travaux pour la réalisation d'un tramway, qui confortera l'intermodalité avec les transports urbains de l'agglomération. A l'horizon 2013, les 2 lignes du tramway desserviront la gare Dijon-Ville !
- **de demander** l'étude pour la réalisation d'une liaison LGV à l'aéroport Euro-Airport/Bâle/Mulhouse,
- **de renouveler sa demande pour :**
 - la réalisation au plus vite de la 2ème phase de la branche Est (Villers-les-Pots/Genlis et Petit-Croix/Lutterbach) qui fait l'objet d'une DUP jusqu'en 2012,
 - la réalisation de l'étude complète de la branche Ouest,
 - la prise en compte de ses observations sur la branche Sud,
 - l'engagement de l'étude concernant le contournement de l'agglomération dijonnaise par le fret ferroviaire.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

22 DEC. 2008



Publié le 19 DEC. 2008

Déposé en Préfecture le